



Partout dans le bulletin, en cliquant sur ce logo, accédez aux articles en version augmentée, à des contenus supplémentaires sur le site du SNEP Bordeaux

Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com



La période que nous traversons depuis un an maintenant est marquée par un accroissement des inégalités sociales, culturelles, scolaires. Les décisions hors sol de nos ministres, coupées de toute réalité du terrain, escamotant le dialogue, galvaudant la démocratie, les consultations et propositions citoyennes ne trompent plus personne. Dans l'incapacité d'entendre que leur politique ne produit que des dégradations et du mal être professionnel, le cap est maintenu !

L'équation pour l'Éducation qui nous est imposée est simple « faire plus avec moins ». Même si nous pouvons être taxés de nous répéter, nous ne pouvons que dénoncer une situation qui s'amplifie, une gestion décomplexée et dans le déni des besoins nécessaires à l'amélioration des conditions d'enseignement au bénéfice de tous les élèves.

Tels les personnels des hôpitaux qui ont crié leur colère depuis des années, et qui continuent à le faire, nos établissements appellent à l'aide et crient leurs nécessaires besoins supplémentaires en postes, en effectifs allégés pour mieux éduquer notre

jeunesse et faire face à ce contexte sanitaire. En décidant de supprimer initialement 104 postes sur l'académie pour 2488 élèves de plus attendus, suite au travail dans les départements ce chiffre s'élève à **moins 123 postes**, Blanquer fait le choix du mépris. Ses mots pour nous féliciter de notre engagement ne sont que communication et blablabla ! Compenser ces suppressions par 139 équivalents temps plein en HSA n'est qu'une opération comptable gagnante pour l'État. La solidarité et l'intérêt général ne sont pas des coûts mais de l'investissement. L'École et son projet préfigurent toujours la société de demain. L'état n'est pas constitué que d'entreprises et les services publics, la culture, le sport, l'écologie, la santé, ... nécessitent aussi des millions.

L'enveloppe pour l'éducation n'est pas définitive, à nous d'exiger son augmentation. Le fait que l'administration avoue dans les instances que la rentrée 2021 sera compliquée, nous appelle à demander plus. Blanquer en annonçant sur France Inter le 2 mars que les suppressions de postes ne pourront se poursuivre et que déjà il prépare le budget 2022 dans ce sens, avoue la nécessité de redonner des moyens. Dans les départements, le SNEP avec la FSU a organisé des actions, s'est rendu visible dans les médias.

Il a soutenu des établissements dans leur mobilisation et a rendu compte des avancées obtenues, transformation d'HSA en heures poste, suppression de compléments de service abusifs, ... Nous ne pouvons rester muets mais au contraire amplifier l'écho, gagner des alliances avec les parents, des politiques !

En ce qui concerne l'EPS et l'obligation de l'enseigner en extérieur en plein hiver, nous ne pouvons que constater le mépris et la méconnaissance de nos exigences et contenus d'enseignements. Comment vanter l'importance des pratiques physiques et dans le même temps les rendre impossibles au vu des conditions climatiques et des contraintes liées à l'organisation des clubs ou à la liberté de circulation (couvre-feu) !

Se rassembler, adhérer au collectif est plus que jamais nécessaire. Montrer que les revendications sont collectives et partagées, que le SNEP FSU Bordeaux est fort de 506 adhérent.e.s n'est pas rien. Nous vous invitons à renforcer encore ce collectif, à adhérer, à y ré-adhérer pour offrir une plus grande surface de débats et de propositions. Chacun de nous a tellement de choses à partager et à apporter !



UNE AUTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE EST NÉCESSAIRE !

Fabrice ALLAIN
Secrétaire départemental
SNEP FSU Gironde
s2-33@snepfsu.net



A une année de la fin du quinquennat Macron, le bilan de JM Blanquer est cinglant : 9040 emplois d'enseignants du second degré public en moins (source DEPP – bilans sociaux du MEN), 417 classes fermées; pour une augmentation totale de 43 706 élèves sur la période (source DGESCO – Repères pour l'analyse de gestion). La France pointe désormais à la 22ème et avant-dernière place des pays de l'Union européenne pour les effectifs par classe en collège.

La période que nous traversons et qui aggrave chaque jour un peu plus les inégalités sociales aurait dû infléchir cette politique de réduction drastique des moyens alloués à l'École publique. Il n'est en rien, et la course folle à l'imposition d'HSA provoque une dégradation du service public d'Éducation.

La période de crise sanitaire ne saurait cacher les besoins qui préexistaient avant la COVID 19: la réduction des effectifs par classe, la nécessité de recruter des enseignants et de revaloriser réellement leur salaire (voir encadré), d'assurer une formation initiale et continue de qualité.

Les décisions prises pour l'école traduisent toujours un projet de société. La politique menée actuellement dégrade le système

éducatif, il faut relever la tête et dire stop !

Pour la rentrée 2021, l'académie de Bordeaux attend 2488 élèves de plus. Pourtant, ce sont 104 équivalents temps pleins en heures postes qui doivent être supprimés, et remplacés par 139 ETP en HSA. L'EPS est lourdement touchée: 16 postes seront supprimés en EPS à la prochaine rentrée...Une charge de travail augmentée, de la fatigue en plus, des compléments de service supplémentaires...

Ce projet ne traduit aucunement les besoins des élèves et ne répond à aucune revendication des enseignants. C'est un projet hors sol, purement comptable une fois de plus, et déconnecté de la réalité.

Notre travail sur le terrain, auprès des collègues d'EPS, nous fait déplorer des situations intenable :

- Impositions d'HSA masquant des créations de postes ou empêchant de faire passer un poste au mouvement.
- Imposition de complément de service alors que les heures existent dans l'établissement, mais imposées en HSA aux autres collègues.
- Suppressions de postes, notamment lors de départs à la retraite.

Agir dans son établissement est nécessaire lorsque ces situations se présentent. Pour cela, le SNEP FSU a mis en ligne un « KIT DHG » contenant des argumentaires, des analyses mais aussi des outils concrets

(motions, courriers), et des calculateurs pour envisager la préparation de la rentrée 2021 sous l'angle des besoins éducatifs et non en subissant un budget contraint et insuffisant.

En siégeant dans toutes les instances départementales, académiques et nationales, le SNEP FSU défendra des créations de postes partout où ce sera possible, et combatta la dégradation du service public d'Éducation.

Mais le poids du SNEP FSU résulte d'une profession mobilisée, rassemblée, et solidaire. Prendre contact avec les militants locaux est nécessaire pour échanger sur les situations et partager les modalités d'action. Le SNEP et la FSU revendiquent plus et mieux d'École partout et pour tous les élèves.

Cela passe par :

- **Un plan de recrutement pluriannuel de 1500 postes par an pendant 5 ans pour revenir au taux d'encadrement de 2007.**
- **La mise en place d'un plan de titularisation des agents non titulaires.**
- **Une véritable revalorisation du métier (dégel de la valeur du point d'indice et première revalorisation de 10%, revalorisation de 60 points de toutes les grilles indiciaires, carrière sans obstacle de grade...)**
- **Une limitation des effectifs par classe.**
- **Un plan de construction et de rénovation d'installations sportives et de piscines.**

UNE REVALORISATION URGENTE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS

Le salaire des professeurs d'EPS subit une chute vertigineuse depuis le début des années 80 et la désindexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation. Entre 1982 et 2018, la valeur réelle du point d'indice, à prix constants, a diminué de 21 % ! Le gel de la valeur du point depuis 2011 (sauf 2017 et 2018) a également contribué à diminuer le salaire des enseignants. D'autre part, une forte augmentation des retenues sociales s'ajoute à la perte de la valeur du point d'indice : les cotisations pour pension civile sont passées de 6 à 10,56% de 1982 à 2018 et la CSG et de la CRDS atteignent maintenant 9,7% du salaire brut. Le bilan fait apparaître sur la période 1982 -2018 une baisse du salaire net de 28%... (source : Salaires des enseignants, la chute. B. Schwengler, 2021)

L'ÉCOLE À LA SAUCE BLANQUER RENTRÉES 2018-19-20

ÉLÈVES

CLASSES

Source : DGESCO (Repères pour l'analyse de gestion)

Source : DGESCO



+43 706



- 417

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES 2017-2020

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLASSES 2017-2020

ENSEIGNANT.ES

EFFECTIFS PAR CLASSE

Source : DEPP (Bilan sociaux du MEN)

Source : OCDE, 2020



- 9040

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS D'ENSEIGNANT.ES DU SECOND DEGRÉ PUBLIC 2017-2020

22ème

PAYS DE L'UE (SUR 23)
SEULE L'ESPAGNE COMPTE PLUS D'ÉLÈVES PAR CLASSE EN COLLÈGE.



Lien vers le dossier
REVALORISATION du
SNEP FSU



1 Accidents de service, une victoire qui en appelle d'autres.

Notre opiniâtreté a enfin porté ses fruits ! Ça y est ! Les sites des DSDEN se mettent à jour progressivement et à présent, c'est bien la nouvelle déclaration conforme aux textes réglementaires qui vous est proposée sur les sites départementaux d'Aquitaine.

Mais nous ne nous en contentons pas. En effet, c'est encore un vrai dédale pour accéder aux documents (sauf pour le Lot et Garonne), et il est impératif que cela change. L'administration doit à ses agents une information claire, accessible et complète (exemple : la fiche info-agent n'est pas disponible sur tous les sites, exemple : la Dordogne, La Gironde..)

Nous avons obtenu que l'administration accepte de traiter les dossiers accidents de service même déclarés plusieurs mois après la survenue de l'accident. Un exemple* tiré du guide ministériel des procédures pour traiter un accident de service, mais exemple réel traité cette année en Aquitaine.

* Un collègue agressé sur son lieu de travail le 1er décembre 2020 n'a pas fait de suite de déclaration d'accident de service. Mais la multiplication de troubles du sommeil et de crises d'anxiété l'a conduit à consulter, 3 mois après l'événement, le 1er mars 2021, son médecin qui diagnostique ce jour-là un choc traumatique différé dû aux événements du 1er décembre 2020. Le collègue disposait alors, à compter du diagnostic médical, d'un délai de 15 jours pour effectuer sa déclaration d'accident de service.

Sa déclaration était donc recevable et après notre intervention auprès de la DSDEN concernée, le dossier a été traité et son Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS) a été accepté. Le second dossier, même problématique, est en cours de traitement. A retenir : le délai de déclaration d'un accident après la survenue de celui-ci peut-être de deux ans si la déclaration auprès de votre DSDEN se fait dans les 15 jours suivant la constatation par votre médecin et si cette constatation médicale est faite dans les 2 ans suivant la

date de l'accident. Cependant, la prise en compte par l'administration de la présomption d'imputabilité (l'agent n'ayant pas à apporter la preuve de

l'accident de service si ce dernier a lieu pendant le temps de service, sur le lieu de service, et dans l'exercice de ses fonctions) reste encore à faire respecter, à défendre, c'est une bataille à mener et à gagner ! La réglementation doit s'imposer ! Remarque : pour un accident de trajet, il incombe à l'agent d'en prouver l'imputabilité.

2 Les commissions de réforme départementales (CR)

Force est de constater que là aussi, les services en charge des dossiers ont encore des progrès à faire : certaines DSDEN oublient de dire au collègue concerné qu'il peut assister à la CR ou qu'il peut consulter son dossier médical et les pièces administratives avant la CR, ou n'indiquent pas les noms des représentants des personnels.

Nous avons obtenu une audience auprès de la préfecture de la Gironde (les commissions de réforme sont placées sous l'autorité du préfet). Nos demandes devraient être prises en compte pour ce département et nous entreprendrons les mêmes démarches dans les départements pour lesquels cela sera nécessaire... Le travail ne manque pas... A suivre donc...

3 La protection fonctionnelle dans la mise en cause d'un enseignant par des élèves ou des parents

Lorsqu'un enseignant fait l'objet de dénonciations calomnieuses de la part d'élèves ou de parents, s'il le demande, le rectorat lui accorde la protection fonctionnelle.

Or nous constatons dans les dossiers suivis que le collègue, bien que ce soit prévu par la

RESPECT DES DROITS

DES VICTOIRES, DES ACTIONS MENÉES...ET À MENER

réglementation, n'est pas informé de ses droits, ni par le chef d'établissement ni par le rectorat.

Bien souvent aussi, le Rectorat lui recommande de déposer plainte. Cependant déposer plainte c'est aussi externaliser le problème, le sortir de l'éducation nationale, décharger l'administration de ses obligations de protection et de réhabilitation tant que la justice n'a pas statué (délai de parfois plus de 4 ans !!!). De plus, le collègue voit souvent sa plainte déclassée en « diffamation » ou en simple main courante, voire classée aux oubliettes, car non retenue par le Procureur. Ces dossiers sont complexes, l'action au sein de l'établissement avec les autres collègues EPS, les élus du Conseil d'Administration, l'aide des représentants départementaux du SNEP par leur connaissance de la réglementation, du métier et des affaires déjà traitées, sont indispensables.

Le secteur académique « respect des droits et des personnels » vous propose et vous permet de vous aider en coordonnant ce travail d'équipe indispensable et nécessaire.

4 Cas contact COVID et jour de carence

Si vous avez été cas contact, vérifiez bien qu'un jour de carence ne vous a pas été retenu et que vous n'avez pas été indûment placé en CMO; en effet, plusieurs cas nous ont été signalés et ont pu être résolus en suivant nos conseils.

A RETENIR ! Si et dès que vous êtes concernés par les points 1, 2, 3, 4, contactez-nous immédiatement, dès l'événement survenu, nous suivrons votre dossier pas à pas avec vous, nous vous aiderons à faire respecter vos droits ! (CLIQUER ICI)



STAGE SÉCURITÉ - RESPONSABILITÉ, 4 MARS 2021

C'est sous un format visio, que s'est réuni le stage académique "sécurité-responsabilité" le 4 mars 2021. Trente collègues de l'académie ont participé à ce moment animé par Jean-Paul TOURNAIRE, responsable national SNEP FSU du dossier.

Les notions de sécurité et de responsabilité traversent en permanence notre métier. Elles questionnent au quotidien la profession et mettent en tension ce qui est du domaine de l'intime, exigences individuelles des familles, des élèves, de la hiérarchie et ce qui relève de l'intérêt général, l'activité professionnelle de l'enseignant, celle des APSA, cœur du métier. Nos savoir-faire professionnels sont

scrutés en permanence. Le professeur concepteur devient professeur exécutant sous la pression des New Public Management, dépossédé trop souvent de ses compétences, du sens de son métier. Les exigences de sécurité sont de plus en plus fortes et se renforcent par les interventions des familles, de l'État. Le contexte pandémique influe sur le travail et, doublé d'une crise économique et sociale, fragilise les personnes et le système. Personne ne veut être responsable... et les conflits se multiplient. L'éclairage de Jean-Paul TOURNAIRE a consisté à décortiquer et à définir les différentes notions, à les contextualiser tout

en s'appuyant sur les textes de loi qui encadrent et protègent. Ce stage incontournable, riche d'une haute expertise a permis de nombreux échanges et a donné à chaque stagiaire les informations et les outils pour appréhender et faire face aux problématiques de sécurité et de responsabilité.

Le travail mené sur ce dossier dans l'académie est considérable et, tout en privilégiant la proximité, la réactivité interagit en aller-retour avec le niveau national. La force du collectif est encore une fois la clé pour avancer sur la conquête et le respect des droits et devoirs de chacun dans l'intérêt général.

~~#EPS dehors~~

Les luttes payent
#EPS dedans



MOBILISATION

LES PROFS D'EPS DU 24 OBLIGÉS DE SE « METTRE À POIL ».

Denis VERGÉ

Secrétaire départemental
SNEP-FSU Dordogne
denis.verge@snepfusu.net

Un prof d'EPS sans gymnase, c'est comme un escargot sans sa coquille...

Le jeudi 14 janvier 2021, les enseignants d'EPS apprenaient qu'ils devraient dorénavant faire tous les cours d'EPS hors des installations sportives couvertes.

Mardi 26 janvier se tenait une manifestation nationale dénonçant une fois encore les dégradations des conditions de travail des enseignants et des élèves.

Lors de ce rassemblement, les enseignants d'EPS de Dordogne, excédés, ont décidé de se « mettre à poil » devant l'inspection académique et par zéro degré Celsius.

Cette action a été annoncée dans les médias via un communiqué de presse dont voici un extrait :

« Les enseignants d'EPS se sentent une nouvelle fois méprisés. Et pour cause : travailler dehors, ils savent le faire depuis

toujours puisque les infrastructures sportives sont en nombre insuffisant (tout particulièrement en Dordogne et sur Périgueux). Mais quand ils travaillent dehors, c'est dans le cadre d'un programme pédagogique, articulé autour d'une APSA (Activité physique et sportive ou artistique) identifiée et déclinée pédagogiquement : course d'orientation, athlétisme etc.

Aujourd'hui on leur demande, sans aucune rationalité, (puis qu'aucun cluster n'a été identifié en EPS sur le territoire, et que les enseignants avaient déjà adapté leurs pratiques aux consignes sanitaires et aux protocoles), de faire ni plus ni moins que de la GARDERIE, juste occuper les élèves dehors si possible et sinon... Dans une salle de classe de quelques mètres carrés quand leurs gymnases, bien plus vastes, sont inoccupés à côté (voire se transforment en cantine et rassemblent 150 élèves qui prennent leur déjeuner).

Mépris, absurdité et incompréhension qui poussent les collègues d'EPS à bout. C'est pourquoi, à Périgueux, ils se découvriront devant l'inspection académique, lieu d'arrivée du cortège de la manifestation de mardi 26 Janvier »

Cette « mise à poil » a fait le buzz immédiatement : la télévision régionale a diffusé un sujet le soir même, de nombreuses radios se sont emparées du sujet (France Inter dès 17h le même jour avec 50 secondes d'interview sur 5 minutes d'informations nationales ; France bleu Périgord, NRJ avec Cautet) ; le sujet faisait la une de la Dordogne Libre dès le lendemain avec photo à l'appui.

De nombreux témoignages de soutien nous sont parvenus. Le buzz s'est répandu en Bourgogne où une action du même type s'est tenue, puis en Bretagne, puis dans toute la France. Ensuite au Canada, en Polynésie, bref à l'autre bout du monde.

Malheureusement, à ce jour, malgré le travail du SNEP à tous les échelons, du local au national toujours pas d'autorisation pour utiliser à nouveau les installations couvertes en EPS.*

Et toujours moins d'activité physique pour nos jeunes qui vont de plus en plus mal aussi bien mentalement que physiquement.

* Cet article a été écrit avant l'annonce de la réouverture des gymnases et piscines le 18 mars 2021

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Bordeaux

L'application de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » votée en août 2019 a fait voler en éclat le paritarisme. Les commissaires paritaires du SNEP-FSU, élus en décembre 2018, restent mobilisés pendant ces périodes de mutations. Avec un dialogue social quasi inexistant, le travail sur le suivi des dossiers, la vérification des barèmes, les mutations supplémentaires ne se font plus en concertation avec l'administration. L'administration est seule décisionnaire. Le traitement de chacun dans l'équité et la transparence n'est plus garanti. L'individualisme et l'intérêt particulier prennent la place sur le collectif et l'intérêt général !

Le SNEP-FSU demande toujours le retour à un mouvement choisi en un seul temps au lieu de 2 actuels (phase Inter, puis phase Intra).

Connaître les règles du mouvement est fondamental pour réaliser des choix. C'est pourquoi les réunions d'informations qui

Phase INTRA

- La circulaire
- Les coordonnées
des commissaires
paritaires
- Toutes les infos

**SUR LA PAGE
MUTATIONS !**



vous sont proposées sont un complément indispensable à ce bulletin. Les commissaires paritaires, soucieux de défendre avec détermination les droits de chacun, seront là pour répondre à vos questionnements, grâce à leur connaissance du territoire et leur expertise.

Prendre contact avec les commissaires paritaires du SNEP-FSU est incontournable car ils vous accompagneront en cas de recours, si vous ne rentrez dans aucun de vos vœux.

Cependant, la fluidité du mouvement est conditionnée par le nombre de postes qui seront libérés (départs en retraite, créations de postes). Avec le recours à la rentrée prochaine quasi systématique de 2 HSA dans les DGH, l'augmentation du nombre de postes en complément de service sur 2 établissements, les départements sont à flux tendus. C'est pourquoi le SNEP-FSU propose des actions dans les établissements, pour lutter contre les HSA qui masquent l'emploi, créer des postes, annuler des compléments de service... a pour objectif l'amélioration des conditions de travail pour les enseignants, d'étude pour les élèves et des possibles mutations. Chacun peut agir dans son établissement, son académie.

A cette rentrée, l'académie de Bordeaux affiche 35 moyens d'enseignement supplémentaires dans le second degré (toutes disciplines), suppression de 123 postes contre 139 ETP injectés sous forme d'HSA, pour une progression de 2488 élèves ! Le SNEP-FSU porte partout où c'est nécessaire la création de postes.

Les attaques contre l'EPS se poursuivent cette année en mettant l'EPS DEHORS !! Après les réformes du lycée (général, technologique et professionnel), la mise en concurrence du sport scolaire avec les enseignements de spécialités le mercredi après-midi, rien n'est fait pour mettre en valeur notre discipline ! Nous appelons chacun à promouvoir une EPS exigeante et émancipatrice et à participer partout au plan d'action du SNEP-FSU. (<http://www.snepfusu.net/index.php>)

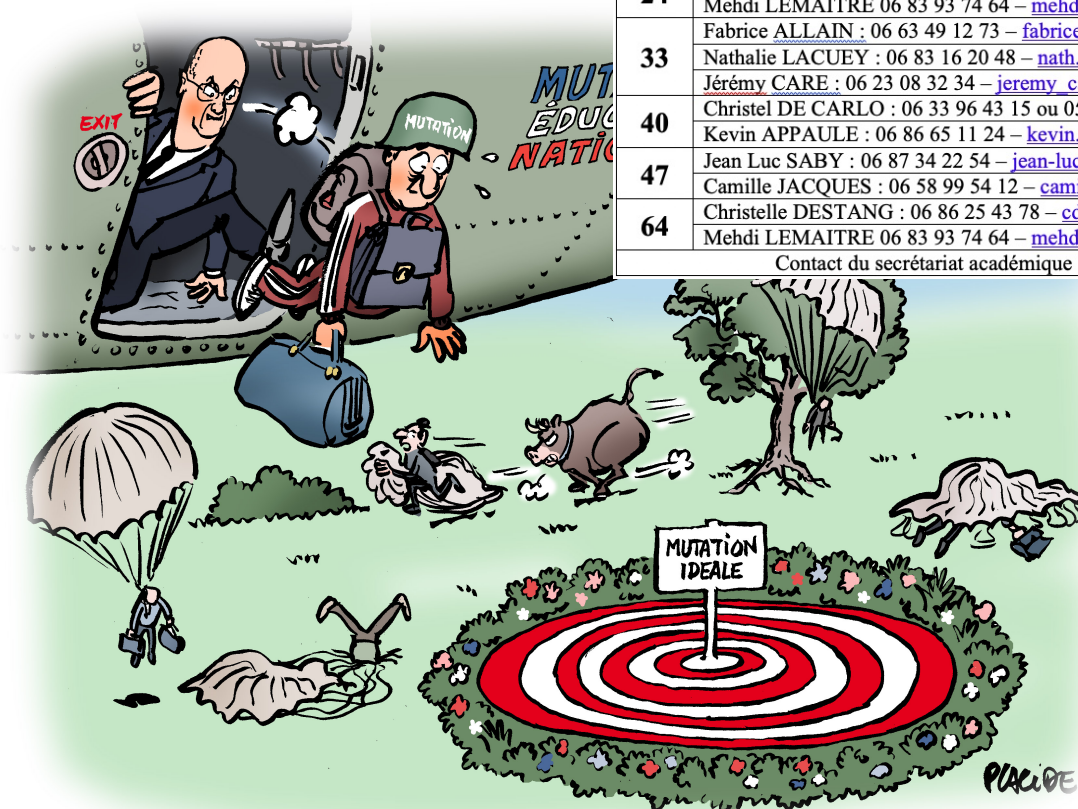
N'oubliez pas de nous envoyer votre fiche syndicale de demande de mutation avec les pièces justificatives le plus tôt possible, et de signer le mandatement indispensable en cas de recours. [lien fiche ICI](#) >



A très bientôt, avec le plaisir de vous accueillir dans l'académie !

LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNEP-FSU DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

24	Sylvie AURIAULT : 06 78 48 32 73 – sylvie.auriault@neuf.fr Mehdi LEMAITRE 06 83 93 74 64 – mehdi.lemaitre5@gmail.com
	Fabrice ALLAIN : 06 63 49 12 73 – fabriceallain@msn.com
33	Nathalie LACUEY : 06 83 16 20 48 – nath.lacuey33@gmail.com Jérémy CARE : 06 23 08 32 34 – jeremy_care@yahoo.fr
40	Christel DE CARLO : 06 33 96 43 15 ou 05 58 72 27 19 – c.r.decarlo@wanadoo.fr Kevin APPAULE : 06 86 65 11 24 – kevin.appaule@sfr.fr
47	Jean Luc SABY : 06 87 34 22 54 – jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr Camille JACQUES : 06 58 99 54 12 – camillejacques1984@gmail.com
64	Christelle DESTANG : 06 86 25 43 78 – cdestang@live.fr Mehdi LEMAITRE 06 83 93 74 64 – mehdi.lemaitre5@gmail.com
Contact du secrétariat académique : s3-bordeaux@snepfusu.net	





EPS, TOUS DEHORS ! EPS NON ESSENTIELLE À L'ÉCOLE ?

TRIBUNE



L'épidémie de Covid-19 a entraîné l'annonce le 14 janvier 2021, en plein hiver, de nouvelles mesures au sein de l'Éducation Nationale.

La non-propagation du virus entre les élèves, jusqu'alors avancée comme vérité, ne tient plus ! C'est aujourd'hui l'interdiction des masques de fabrication maison, le durcissement puis à nouveau l'allègement de la définition des cas contacts et l'interdiction de l'EPS à l'intérieur qui sont à l'ordre du jour.

La navigation à vue se poursuit.

Alors qu'aucune étude ne fait la démonstration d'une propagation plus importante dans les gymnases, le ministre a décidé de pointer du doigt notre discipline. Qui peut penser que 15 à 20 élèves, en groupe allégé, même démasqués, dans un gymnase de 800 m² ou 1000 m² sont plus en danger que dans une salle de classe de 50 m² ou dans un réfectoire ?

Le ministre est-il conscient que nous sommes en hiver ? Sait-il que prendre une telle décision, vues les conditions météorologiques que nous avons, revient à supprimer l'EPS des enseignements, ainsi que l'AS pour certains élèves et dans certains départements ?

D'autres mesures auraient pu être prises. Le SNEP

FSU les porte depuis le confinement de mars dernier : demi-groupes pour tous les cours d'EPS, renforcement de l'encadrement et du nettoyage par l'emploi de nouveaux personnels. Elles ont été avancées par courrier du SNEP FSU académique à la rectrice, en audience avec le secrétaire général, mais aussi à l'échelon national en séance auprès du cabinet du ministère. La demande d'anticipation sur les scénaris de reprise pour permettre aux équipes de s'organiser rapidement a été également posée.

La pandémie a fait la démonstration du besoin important de la pratique physique pour tous les jeunes, le bilan du confinement a montré les impacts importants en termes de santé publique (prise de poids, perte de capacité cardio-pulmonaire, augmentation de la sédentarité, impact psychologique par la diminution du lien social). Comment alors entendre une telle décision ?

Le ministre a-t-il omis que le pays était sous couvre-feu à 18h avec la conséquence d'enlever la possibilité aux jeunes, nos élèves, de pratiquer une activité physique ? Nos cours d'EPS restent le seul lieu où celle-ci peut être enseignée.

Il serait à présent décent que nos autorités cessent leurs discours et communications sur l'importance

de l'activité physique et du sport à l'École. Que notre ministre nous entende, au lieu de se mettre en scène lors de pseudo cours d'EPS, et sur les réseaux sociaux.

Stigmatiser de la sorte notre discipline, la confondre avec le simple fait de bouger est encore une fois révélateur d'une idéologie, d'une confusion entretenue entre animation d'une activité et enseignement d'une discipline. C'est également une marque de mépris pour la profession.

Il était temps, monsieur le ministre, de revenir sur une décision incompréhensible, d'entendre la profession, de lui faire confiance, d'être à l'écoute du monde sportif et autres acteurs, signataires d'une tribune à l'initiative du SNEP FSU ([lien](#)), d'arrêter votre double discours qui confirme votre vision de la discipline et l'envisage comme non essentielle !



LA SEMAINE DE L'OLYMPISME... UNE PROVOCATION SUPPLÉMENTAIRE DIRIGÉE VERS LES PROFS D'EPS ?

Nathalie COTTRET
SNEP-FSU Dordogne

Le ministère de l'éducation Nationale et l'UNSS Nationale ont souhaité communiquer en vue des Jeux Olympiques de 2024 de Paris, en proposant une semaine de l'Olympisme en UNSS. Cette semaine de l'Olympisme s'est déroulée du 1er au 5 février 2021.

Ainsi, alors que les enseignants d'EPS étaient boutés hors de leurs "salles de classes" depuis le vendredi 15 janvier 2021, et qu'ils se transformaient contre leur gré en "animateurs de cour de



2021/2/1 08:41

récréation", ils n'ont cessé de recevoir des courriers de l'UNSS leur proposant de participer à différentes activités, ainsi qu'à des conférences en visio. Ultime provocation ? Comment les instances supérieures ont-elles pu s'imaginer que les collègues et les élèves pouvaient être en mesure de répondre favorablement à de telles propositions ? Car la réalité de l'EPS en ce moment c'est : interdiction de pratiquer en intérieur, interdiction de se déplacer (regroupement de plus de 6 interdit sur la voie publique, plan Vigipirate) par ci, demande d'autorisation par voie hiérarchique en trois exemplaires par-là, mais c'est aussi : terrains ou pistes impraticables, glissants ou inondés, sol de cour de récréation vétuste, dangereux, gravillonneux ; vestiaires interdits, douches interdites aux élèves, préaux humides et peu éclairés, matériel qui se dégrade plus rapidement et qu'il faut désinfecter à tous les cours, élèves et enseignants trempés ou frigorifiés. Et maintenant que la météo s'améliore, le vent emporte les balles et les volants, le soleil éblouit. Voilà ce qui se passe quand on pratique des sports de salle sous la contrainte en extérieur.

Voici la réalité des conditions de travail des enseignants d'EPS et de leurs élèves : pas sûr qu'on fasse de ces derniers des champions olympiques. Dans ces conditions, pas même sûr qu'on leur donne le goût du sport, le goût de l'effort, du collectif, du dépassement de soi, du respect de la

règle et des autres. Peut-être au contraire allons-nous les en dégoûter.

Ce n'est plus un grand écart entre la communication du gouvernement sur les valeurs du sport, ses vertus et la réalité, c'est un écartèlement !

Plus il y a de belles annonces et plus l'école, le sport et l'EPS sont dépouillés : toujours plus d'élèves et toujours moins de profs, des suppressions de postes tous azimuts, et une saignée en Dordogne.

Ces élèves-là ne seront pas champions olympiques, ou alors ils le seront dans de toutes nouvelles disciplines comme le badminton en plein vent, le tennis de table dans l'obscurité, le patinage artistique sur piste athlétique, ou le football-water-polo.

Nos élèves méritent mieux que ça, ils sont méprisés, et avec eux la discipline EPS et ses enseignants.

Et comme si cela ne suffisait pas, JM BLANQUER s'expose en vidéo dans un cours d'EPS sur du goudron détrempé, en costume et manteau de ville, avec des élèves à qui on demande au quotidien de pratiquer avec une tenue spécifique. Quel message souhaite-t-il ainsi faire passer ? Le ridicule de la situation peut-être ? Jusqu'où sera poussé le mépris ?

Bon courage à toutes et à tous.



Camille JACQUES
Responsable académique
Sport scolaire
camillejacques1984@gmail.com

Suite à l'assemblée générale du 5 février, nous pouvons effectuer un point au niveau financier sur l'année 2020. Ce dernier nous montre que l'aide exceptionnelle au contrat licences 2020-2021 (moins 10% en décembre et moins 15% en février), actée à l'AG extraordinaire du 5/11/2020, aurait pu être plus importante dès décembre comme le SNEP-FSU en avait fait la demande.

Le budget prévisionnel 2021 ainsi que le Rapport Général 2020 et l'UNSS en chiffres étaient également à l'ordre du jour de cette AG.

En ouverture, le SNEP-FSU n'a pas laissé passer sa « chance » d'exprimer son ras le bol des conditions de travail actuelles avec le nouveau coup dur porté à l'EPS et au sport scolaire avec l'interdiction de toute pratique en intérieur.

Suite à notre intervention au précédent CA, les AS affiliées après le 25 novembre vont pouvoir elles aussi bénéficier de l'aide exceptionnelle (50 voix POUR et 1 CONTRE).

Pour le budget prévisionnel 2021, nous regrettons que les débats n'aient pas conduit à le faire évoluer malgré les discussions animées et fournies. En effet, les évolutions de la pandémie et des dernières mesures sanitaires, laissent malheureusement augurer une baisse drastique des rencontres UNSS et de fait, une très forte baisse des dépenses liées, pour l'essentiel, aux frais de transport. Nous avons regretté que la direction nationale ne revoie pas à la baisse certaines lignes budgétaires de façon à présenter un budget plus « réaliste ».

Le SNEP-FSU a donc voté contre ce budget 2021 tant les projections semblent « hors sol ». Le budget prévisionnel a été adopté avec 27 voix POUR, 20 CONTRE (5 SNEP et 15 élus des AS) et 4 ABSTENTIONS.

Pour conclure, le SNEP-FSU a fait les demandes suivantes :

1 que la majeure partie de l'excédent qui sera constaté pour 2020, contribue à une aide financière supplémentaire vers les AS en 2021.

2 que tous les crédits d'animation soient versés aux services dans les territoires pour permettre :
- soit un taux maximal de remboursement des transports pour les AS
- soit des dotations en matériels et équipements.

Le prochain rendez-vous est prévu en mai 2021, Laurent Giraudon (33) pour les élus des AS et Camille Jacques (47) pour le SNEP-FSU siégeront lors de cette instance

Sur la question du contrat licence, le SNEP-FSU est satisfait de l'enquête auprès des enseignants qui a été transmise par chaque directeur départemental afin de faire remonter l'avis de chacun et chacune.

Au niveau académique, un conseil régional UNSS est prévu le vendredi 9 avril en visio-conférence. Il sera question des nouveaux critères de répartition des crédits d'animation et le processus d'écriture du PADSS.

Urgence pour les jeunes...



Plus d'EPS

...donnons plus de corps aux études

ET DE SPORT SCOLAIRE



Dépassement Partage
Engagement Rencontre Sport scolaire
valeurs Apprentissage Égalité
Plaisir Émotion



SNEP

LYCÉE PROFESSIONNEL ET NOUVELLE COMMANDE INSTITUTIONNELLE SUR LES RÉFÉRENTIELS CCF CAP, QUELLE COHÉRENCE?



Groupe éducatif du SNEP-FSU Bordeaux

Suite à la commande de l'inspection, via les chargés de missions auprès des IPR, reçue le 1er mars concernant la J2 de « formation » sur l'écriture des référentiels CCF CAP et les réactions des collègues, le SNEP FSU Bordeaux écrit aux IPR-EPS le 5 mars 2021 (CLIQER ICI). 🌟

Il souhaite les interpeller à propos de la rédaction des nouveaux référentiels CCF CAP EPS, tant sur le fond de cette commande que de sa forme et son organisation. Cette injonction de mise au travail sur les référentiels, certes formulée en amont, s'est malgré tout effectuée dans un temps contraint, puisqu'elle succède à une longue période pendant laquelle l'Inspection s'est montrée extrêmement silencieuse, après avoir, par ailleurs, annulé par deux fois les journées dédiées à ce travail. Le délai très court qui nous est imposé (date limite de dépôt le 15 mars) survient dans une période particulièrement délicate et difficile, pour les élèves comme pour les professeurs, le contexte sanitaire ayant obligé une révision pour la 4ème fois depuis septembre 2020, des programmations d'APSA, leurs contenus et évaluations. Nous affirmons que l'urgence est à nos élèves du moment pour beaucoup fragilisés par le contexte. Le report de ce travail doit être envisagé.

La réponse des IPR à cette question du temps contraint renvoie la responsabilité au Ministère qui a beaucoup tardé à annoncer l'organisation des formations en présentiel. Le SNEP FSU a fait part de l'insatisfaction de la profession quant au renoncement imposé de référentiels communs, garants de transparence, d'égalité de traitement de tous les élèves.

Sur ce sujet les arguments de l'inspection sont les suivants, déjà évoqués lors de la 1ère journée de formation: aspect évolutif des référentiels, plus proches des contraintes de mise en œuvre puisque élaborés comme il se doit en prenant en considération le cadre singulier de l'établissement. Finalement ils estiment que ce sera mieux qu'avant car non imposés nationalement!

A présent, ce sont les choix organisationnels liés à cette commande institutionnelle, qui nous questionnent fortement, notamment sur sa cohérence.

La proposition de travail pour la 2ème journée de formation nous a stupéfaits. L'organisation de doublettes

d'établissements aux caractéristiques d'élèves proches devaient faciliter les échanges, s'emparer d'apports critiques, s'enrichir mutuellement et avançaient sur la validation des référentiels produits en équipe.

Quelle cohérence avec la singularité des outils exigés? Quelle mission pour les enseignants? De nouvelles compétences? Évaluateurs du travail de leurs pairs en lieu et place de l'inspection?

D'un côté des référentiels « d'établissements » sont exigés, au détriment d'un cadrage commun et national et de l'autre le regard et le travail commun à réaliser avec un autre établissement sont imposés.

De fait, n'est-ce pas reconnaître qu'un cadre partagé est plus riche, qu'une écriture commune apporte plus de lisibilité et d'équité pour les élèves?

La réponse de l'inspection revenant sur la fonction de cette 2ème journée de formation apporte un démenti à la visée évaluative du document et réaffirme que celle-ci relève de la commission de validation.

En revanche, l'objectif annoncé de ces rencontres inter-établissement est de pallier à l'accompagnement qui n'aura pas lieu et ainsi épargner du temps de travail aux équipes (inconvenients relevés par les collègues de lycées GT).

Concernant notre remarque sur l'absence d'une mise en œuvre "test" de ces référentiels liée aux conditions sanitaires, en amont d'une application à la prochaine rentrée, l'inspection cherche à nous rassurer! Elle conclut en disant que l'absence de test en dimension réelle n'est pas réhibitoire puisque ces référentiels sont élaborés au plus près des caractéristiques des établissements et sont amenés à évoluer au gré de leur utilisation ...

Nous voulons être force de propositions et retenir une modalité de travail sur la base d'échanges qui pourraient déboucher sur un document commun académique garantissant ainsi culture commune et équité. Cette journée serait utile car elle contribuerait à la compréhension et à la mise en œuvre de ce nouveau texte.

Enfin, nous réaffirmons que si les regards peuvent être croisés sur les référentiels produits, c'est bien témoigner que des référentiels communs sont possibles. L'EPS y gagnerait en visibilité, exigences et valeur de certification.



ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EPS

Le SNEP-FSU de l'académie de Bordeaux a été reçu mercredi 20 janvier 2021 en audience au Rectorat de Bordeaux sur la question de l'enseignement de spécialité EPS.

Si nous avons évoqué notre satisfaction de voir naître cet enseignement de spécialité, bien que opposés à la réforme du lycée, nous avons ajouté qu'**une généralisation de cette offre de formation devait s'étendre à tous les territoires et tous les établissements qui le souhaitent**. Trois établissements seulement étaient initialement prévus pour accueillir cet enseignement de spécialité, mais finalement ce seront 5 lycées qui accueilleront la spécialité EPS à la rentrée 2021 sur l'académie : lycée J. de Beaufort Périgueux, lycée F. Mauriac Bordeaux, lycée De Borda Dax, lycée G. Sand Nérac, lycée A. Camus Mourenx. Nous avons évoqué le timing serré entre l'annonce de cette mise en place pour la rentrée 2021 et le choix des établissements. La majorité des établissements n'ont pas reçu d'appel à candidature ni la connaissance des critères retenus, et regrettent un manque de transparence dans les choix.

De même, nous avons pointé la **difficulté de mise en place liée à l'inexistence de moyens supplémentaires** alloués pour cette spécialité. La réponse du secrétaire général avançant l'année d'expérimentation et de fait le souci de ne pas créer trop d'élan et d'attente chez les collègues, sachant qu'il n'y aurait que peu d'élus pour l'année 2021-2022 ne peut être satisfaisante.

Le choix des établissements pour la généralisation de la spécialité se ferait ensuite en concertation avec l'inspection

pédagogique. Le SNEP FSU a porté l'idée que les établissements qui avaient déjà accueilli un enseignement de complément ou qui dispensent actuellement une option pouvaient être considérés comme prioritaires, tout en se donnant comme objectif un élargissement massif de l'offre à l'instar des autres spécialités. Enfin, nous avons défendu l'idée que l'option pouvait exister conjointement à l'enseignement de spécialité, les élèves ayant pour chacun d'eux des profils différents, des projets de poursuite d'études distincts. Ce n'est pas soit l'un soit l'autre. Le rectorat ne s'y oppose pas sur le principe.

Le SNEP-FSU Bordeaux a rappelé encore une fois le manque de moyens alloués et la nécessité de créer des postes. Le rectorat reconnaît que la rentrée 2021 sera « compliquée » sur le plan des moyens. Le ton a été donné, les établissements auront à utiliser leur « marge d'autonomie », les moyens de l'enseignement optionnel et à faire des choix.

Et côté programmes?

Dans sa lettre de saisine, le ministre précise que « cet enseignement devra permettre aux élèves de développer :

Une pratique approfondie et équilibrée d'activités sportives, physiques et artistiques, Des compétences transversales (confiance en soi ; gestion de ses émotions ; esprit critique; sens de l'engagement ; travail en équipes, en projet...) essentielles à la réussite de leur parcours,
Un regard critique et éclairé sur leur pratique et la diversité de leurs enjeux ;
Une connaissance de la diversité des secteurs professionnels liés au sport et à la pratique

sportive. ».

Le SNEP FSU, consulté, a fait des propositions que vous pouvez retrouver ICI.

Il s'interroge sur:

- Le titre de cette spécialité: Education physique, pratiques et culture sportives, intitulé qui dépasse la seule discipline scolaire "EPS".
- La pratique en elle-même et la cohérence entre l'approfondissement et le nombre d'activités physiques à aborder les thèmes d'étude
- Enfin, il trace un fil rouge: l'entraînement qui doit être le cœur d'une démarche unificatrice. L'entraînement doit être entendu au sens large comme moyen rationnel d'apprendre, donc de se transformer, pour obtenir un résultat. C'est pour nous la matrice même de cette fameuse incarnation ou incorporation, cet apprentissage « par corps » qui donne son intérêt à cette spécialité. L'entraînement dépasse le simple et seul objectif de l'amélioration de la performance sportive. L'entraînement, par sa durée et ses objectifs, permet une mise à l'épreuve des éléments étudiés dans l'enseignement de spécialité, il constitue le terrain idéal pour des allers-retours signifiants entre théorie et pratique (ex : connaissances physiologiques sur le développement musculaire et entraînement en musculation).

Le SNEP FSU a insisté sur cette dimension motrice et espère qu'à l'inverse des décisions prises ces dernières années pour l'EPS, dénaturant la discipline, il soit entendu ! Dossier à suivre ...



TEMOIGNAGE

Quand le décalage, l'incohérence deviennent trop grands entre la commande institutionnelle et les réalités du terrain ou quand cette commande remet en cause la professionnalité et/ou le sens du métier alors se développe de la souffrance dans l'exercice de son métier. Dans une lettre que nous avons « anonyme », une collègue exprime ce ressenti exacerbé par le vécu de la 2ème journée de « formation » des lycées professionnels sur les référentiels CCF CAP. Il nous a semblé important de la publier après accord de la collègue car cet écrit fait écho à de nombreuses problématiques pointées par le SNEP FSU et parce que beaucoup d'entre nous se retrouveront dans ces mots/maux. Extraits:

L'incompréhension. Certes, suite à la première journée de formation, ordre nous avait été donné de concevoir nos référentiels pour les CAP avant la fin 2020 mais les conditions sanitaires ayant évolué, la priorité me semblait être autre part... (...)

Que se passe-t-il dans nos établissements ?

A la rentrée des vacances de Toussaint, nous avons dû nous réorganiser une première fois : 2ème programmation des APSA pour celles qui étaient interdites, imposition de demi-groupes.
Mi-janvier, nouvelles décisions qui mettent l'EPS dehors, limitent fortement les

brassages. 3ème programmation à refaire entièrement tant dans les APSA que dans l'alignement des classes (...)

(...) La souffrance au travail : Depuis 1 an maintenant, l'institution nous somme de concevoir des référentiels dans un cadre contraint, soi-disant national (mais bizarrement, ce n'est pas le même d'une académie à l'autre) en balayant nos réticences (la baisse de la motricité, l'usine à gaz de l'évaluation des rôles sociaux et de la répartition des points, l'utilisation de ces référentiels pour le Bac 2021 sans avoir été « testés » avant, ladévalorisation de notre discipline qui ne représente plus que 5% au Bac).

(...)Je pense, tout particulièrement, aux jeunes collègues qui doivent, eux aussi, répondre à cette demande, alors qu'ils arrivent dans un établissement et n'ont peut-être pas d'expérience avec des élèves de ces niveaux. Prenez soin de vous et ne vous laissez pas broyer par le rouleau compresseur...

LIRE L'ARTICLE COMPLET...



L'ADHÉSION FAIT VIVRE VOTRE ENGAGEMENT AU SNEP-FSU

Jean Luc SABY
Secrétaire départemental SNEP FSU 47
jlsaby47@gmail.com



Le professeur d'EPS a-t-il le pouvoir de s'auto-protéger ? Qui peut prétendre, ne s'être jamais senti menacé dans son mouvement de carrière ou plus grave encore, dans son intégrité professionnelle. Est-il raisonnable de penser que cela n'arrive qu'aux autres ? Malheureusement, au Snep-Fsu, nous pouvons témoigner de la vulnérabilité des professeurs d'EPS qui se retrouvent mis en cause par des élèves, des parents d'élèves,

par leurs pairs, par leur hiérarchie ou par une institution défaillante.

Aujourd'hui, le protocole sanitaire impacte toute une profession. Le Snep-Fsu est sur le pont pour dénoncer l'incohérence des mesures sanitaires qui nous ont tous poussé dehors.

Dans ce contexte, le Snep-Fsu s'engage et nous engage à faire entendre notre voix, c'est le sens de la mutualisation de nos forces. L'adhésion au Snep-Fsu y participe puisqu'elle donne vie à nos engagements, car pour le Snep-Fsu, il n'y a rien qui ne soit une force négligeable pour défendre les professeurs d'EPS !



J'ADHERE !



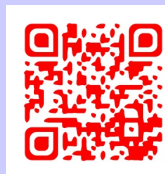
LES RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES DU SNEP-FSU BORDEAUX



Deux fois par mois, le secteur éducatif du SNEP FSU Bordeaux lance le débat sur l'EPS, ses formes de pratique, son évaluation, et donne la parole à la profession !

Le prochain rendez vous en visio conférence est programmé le mardi 6 avril à 18h.

Toutes les infos et le lien de connexion sur le site internet du SNEP FSU Bordeaux. [CLIQUEZ ICI](#)



A lire ce mois-ci...



De la démocratie en pandémie,
Barbara Stiegler, Tracts Gallimard



Salaires des enseignants, la chute,
Bernard Schwengler, L'Harmattan



La dette publique,
Les économistes atterrés, Seuil